

SÉANCE PLÉNIÈRE DU 6 JUIN 2025

Poursuivre l’histoire à succès d’Interreg Rhin supérieur de manière prospective et durable

Le Conseil rhénan, réuni en séance plénière le 6 juin 2025, sur proposition du Bureau,

1. souligne le rôle essentiel de la politique de cohésion pour le renforcement de l’unité de l’Union européenne. Elle contribue de manière significative à réduire les inégalités régionales, à promouvoir la cohésion sociale ainsi qu’à renforcer la compétitivité, le progrès et la prospérité en Europe ;
2. met en avant le programme Interreg Rhin Supérieur, financé dans le cadre de la politique de cohésion par le Fonds européen de développement régional (FEDER). Ce programme constitue un instrument clé pour la coopération transfrontalière entre l’Allemagne (Bade-Wurtemberg et Rhénanie-Palatinat), la France (Région Grand Est et Collectivité européenne d’Alsace) et la Suisse du Nord-ouest (cantons de Bâle-Ville, Bâle-Campagne, Argovie, Soleure et Jura). Il améliore la qualité de vie des citoyennes et citoyens dans la région frontalière, facilite leur mobilité, encourage la recherche et l’innovation, et renforce la compétitivité économique ainsi que le marché du travail transfrontalier ;
3. rappelle les nombreux projets soutenus par Interreg depuis 1989 dans la région du Rhin supérieur, qui représentent une condition préalable au développement durable de ce territoire. Grâce à des projets de recherche et de transfert innovants, la région du Rhin supérieur est positionnée comme pionnière sur des thématiques d’avenir majeures ;
4. fait référence à son engagement de longue date en faveur du programme, par l’adoption de nombreuses résolutions ainsi que par sa participation active aux instances de gouvernance de ce programme ;
5. exprime son inquiétude face à la communication de la Commission européenne intitulée « La voie vers le prochain cadre financier pluriannuel » (COM(2025) 46 final) du 11 février 2025. Ce document prévoit une restructuration du budget de l’Union européenne, accompagnée d’une centralisation des fonds dans des plans définis par chaque État membre. Une telle orientation remettrait en cause les principes fondamentaux de la coopération territoriale dans le cadre de la politique de cohésion, tels que le principe de partenariat, l’approche territorialisée et la gestion partagée des fonds ;
6. se prononce en faveur d’une poursuite et d’un renforcement cohérents de la politique de cohésion définie dans les traités européens pour toutes les régions, afin de réduire les disparités régionales et de promouvoir un développement équilibré dans l’ensemble de l’UE. Cela implique également un soutien accru aux régions frontalières par le biais du

programme Interreg, avec des modalités de demande et de mise en œuvre aussi simples que possible, en particulier pour les petits projets ;

7. demande expressément la poursuite du programme Interreg Rhin Supérieur, géré par la Région Grand Est, et en appelle aux institutions européennes ainsi qu'aux États membres pour garantir, voire augmenter, les financements nécessaires dans le prochain budget de l'Union. Il convient également de maintenir l'importance de la recherche et de la science dans ce type de programmes, notamment à travers des projets de recherche appliquée et de transfert de connaissances et de technologies, qui contribuent aussi au développement économique des régions.

Le Conseil rhénan adresse la résolution à :

- en France :
 - aux députés de l'Assemblée nationale représentant le territoire du Rhin supérieur
 - au Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères
 - à la Préfecture Grand Est
 - à la Région Grand Est
 - à la Collectivité européenne d'Alsace
- en Allemagne :
 - aux députés du Bundestag représentant la région du Rhin supérieur
 - au Ministère fédéral des Affaires étrangères
 - au gouvernement du Land de Bade-Wurtemberg
 - au gouvernement du Land de Rhénanie-Palatinat
- en Suisse :
 - au Département fédéral des affaires étrangères
 - à la Conférence gouvernementale de la Suisse du Nord-Ouest
- au niveau transfrontalier :
 - à l'Assemblée parlementaire franco-allemande (pour information)
 - au Comité franco-allemand de coopération transfrontalière (pour information)
 - à la Conférence du Rhin supérieur (pour information)
 - au Conseil parlementaire interrégional (pour information)
- au niveau européen :
 - aux membres du Parlement européen élus dans le Rhin supérieur
 - à la Commission européenne
 - au Comité européen des régions